

Fondation Partage et Vie





Reconnue d'utilité publique

Regards partagés	p.4
La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité devient la Fondation Partage et Vie	p.6
<ol style="list-style-type: none">1. Une Fondation qui conserve son statut d'utilité publique et sa mission d'intérêt général2. Une Fondation d'utilité publique au service des plus fragiles3. Une Fondation qui propose une offre d'accueil diversifiée pour accompagner des personnes en perte d'autonomie4. Les chiffres clés	
La nouvelle gouvernance	p.8
<ol style="list-style-type: none">1. Le Conseil de surveillance2. Le Directoire3. Le contrôle des pouvoirs publics	
Les acteurs de la Fondation	p.9
<ol style="list-style-type: none">1. Le Président du Conseil de surveillance2. Le Président et les membres du Directoire	
Pour en savoir plus	p.11
<ol style="list-style-type: none">1. Les spécificités d'une fondation reconnue d'utilité publique2. Les membres des instances de gouvernance3. Les partenaires institutionnels	
Une présence forte au cœur des territoires	p.14
Contacts presse	p.15

Pourquoi avoir rejoint la Fondation Partage et Vie ?

**Dominique Coudreau,
Président du Conseil de surveillance :**

J'ai toujours aimé les nouveaux projets. Mon expérience dans le secteur médico-social et sanitaire peut être utile à la fondation. J'ai notamment dirigé durant 10 ans la CNAMTS et 6 ans l'ARH d'Ile-de-France, après l'avoir mise en place. Je suis également membre du conseil scientifique de l'ANAP et je participe au pilotage de plusieurs associations, toujours dans le même secteur d'activité.

Avec la Fondation Partage et Vie, il m'est proposé une mission dans un secteur essentiel à la société française. Comme pour les autres pays industriels, cette dernière doit faire face à des défis sociaux et médicaux, notamment à l'allongement de la durée de vie. Elle doit investir pour garantir la qualité de l'accompagnement proposé par les établissements et les services médico-sociaux et sanitaires. La question plus large qui se pose est celle de notre projet de société pour les personnes fragilisées par le grand âge, par le handicap ou par la maladie. Ces défis sont connus. Pour y apporter des réponses, la réflexion doit prendre appui sur les équipes internes et se faire en concertation avec toutes les parties prenantes, notamment publiques. Surtout, il faut savoir être innovant. C'est dans cet esprit-là que je souhaite apporter ma contribution à la Fondation Partage et Vie.

**François Content,
Président du Directoire :**

J'apporte à la Fondation Partage et Vie une expertise dans le domaine des fondations et des partenariats à l'international. J'ai été directeur général des Apprentis d'Auteuil durant 17 ans, une fondation qui compte 200 établissements en France. Une fondation est une entreprise au sens noble du terme. Elle porte un projet fort avec l'ambition de le mener à son terme et son action se fonde sur le bien-être de ceux qu'elle a la mission d'accueillir et de « servir ».

Pour les personnes âgées et en situation de handicap, il y a encore beaucoup d'actions à mener. Aujourd'hui, on considère trop souvent que ces personnes sont un problème, alors qu'elles sont une richesse. Aucune société ne peut se couper de ses racines sous peine de perdre son identité et de répéter ses erreurs. Il faut redonner à ces personnes leur pleine et entière place dans la société. L'allongement de la durée de la vie a des impacts considérables. C'est une révolution silencieuse, qui va bien au-delà des données démographiques. Une société moderne est une société qui prend en compte toutes les générations. Il est possible de développer le grand potentiel que représentent chacune d'entre elles en favorisant les liens intergénérationnels et en mobilisant l'énergie des bénévoles.

Quel est le principal défi à relever, selon vous, dans un secteur en pleine mutation ?

**Dominique Coudreau,
Président du Conseil de surveillance :**

C'est celui de l'innovation, qu'elle soit technologique, sociale ou organisationnelle. Ce que la société offre aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap peut être amélioré grâce aux technologies et à de nouveaux services ou modes d'intervention à imaginer. L'expérience de nos voisins est également précieuse.

Cette fondation est riche de savoir-faire reconnus : elle utilise les services de la télémédecine qui évitent des déplacements et la fatigue à des résidents déjà fragiles ; elle crée une maison de retraite à domicile ; elle noue un partenariat pour faire intervenir des jeunes volontaires du service civique dans ses établissements ; elle met en place un appartement d'évaluation domotisé pour faciliter le retour à domicile de patients... Les exemples sont nombreux.

Je suis confiant dans le fait que la Fondation Partage et Vie sera innovante, notamment parce qu'elle succède à la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité qui l'était déjà. Elle agit d'abord au service des résidents et des patients, pour leur faciliter la vie ainsi que celle de leurs aidants et de leurs proches. Forte de cet esprit d'innovation et opérateur sur le terrain, la Fondation Partage et Vie est, avec les partenaires de son Conseil de surveillance, en capacité d'identifier des sujets, d'imaginer des solutions et de les faire essayer. Elle aura à cœur, j'en suis sûr, de participer aux réflexions et de contribuer aux débats publics sur les enjeux de la lutte contre les exclusions et la perte d'autonomie.

Quelles sont vos priorités dans les prochains mois ?

**François Content,
Président du Directoire :**

Cette fondation, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, a construit en 15 ans un ensemble solide de 117 établissements et services répartis sur le territoire français. Son offre est diversifiée : maisons de retraite médicalisées, résidences autonomie, accueils de jour, établissements pour adultes en situation de handicap, établissements sanitaires, services à domicile... La majorité des établissements sont habilités à l'aide sociale. Cela signifie qu'ils sont en capacité d'accueillir des personnes dont les revenus sont modestes, répondant ainsi à la mission d'intérêt général de la Fondation.

Un changement de nom est un changement d'identité. Il ne s'opère pas d'un coup de crayon. Je veux évaluer ce qui constitue les acquis de la Fondation. Je souhaite rencontrer les équipes. Ensemble, nous allons partager les perspectives et nous mobiliser pour construire le projet du futur. Je sais à quel point les collaborateurs sont engagés. Notre travail se fera en partenariat avec les autorités publiques et les associations, avec qui nous aurons à cœur de promouvoir des solutions innovantes. Dans un environnement réglementaire qui évolue, les solutions doivent être gagnantes-gagnantes. Elles doivent combiner une utilisation efficace des fonds publics et un équilibre économique pour le gestionnaire non lucratif que nous sommes, afin de pouvoir poursuivre notre mission d'intérêt général avec la même exigence de qualité.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité devient la Fondation Partage et Vie

1. Une Fondation qui conserve son statut d'utilité publique et sa mission d'intérêt général

Depuis sa création, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité a pour mission principale de lutter contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Depuis plus de 15 ans, la Fondation a connu un fort développement. Elle est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs du secteur privé non lucratif. Dans un environnement médico-social et sanitaire en pleine évolution, et face à l'accroissement des besoins liés à l'allongement de la durée de vie, les Caisses d'Épargne ont pris conscience du fait que la Fondation devait pouvoir s'appuyer sur de nouvelles compétences. Elles passent le relais à des acteurs institutionnels des secteurs médico-social et sanitaire afin de continuer à voir grandir l'ensemble ainsi créé.

La modification des statuts a été actée par arrêté du Ministre de l'Intérieur publié au Journal Officiel de la République Française, le 21 avril 2016. La Fondation est désormais nommée Fondation Partage et Vie. Elle est dotée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance.

La Fondation conserve son statut d'utilité publique. Sa mission d'intérêt général reste inchangée : la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap.



2. Une Fondation d'utilité publique au service des plus fragiles

En tant que gestionnaire de 117 établissements médico-sociaux et sanitaires, la Fondation s'appuie sur un ancrage territorial solide. Elle inscrit son action dans un esprit de coopération avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, et notamment les autorités publiques nationales et territoriales.

La Fondation s'attache à proposer des modes de prise en charge innovants et adaptés aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Cet esprit d'innovation se traduit par des réalisations concrètes, par exemple : la création d'une maison de retraite à domicile, M@do, première du genre en France, située en Corrèze ; la mise en place de téléconsultations, qui allient confort pour les résidents qui n'ont plus à se déplacer et suivi optimal de leurs soins ; l'ouverture en Creuse d'un appartement d'évaluation domotisé qui met en situation des patients qui vont retourner vivre à domicile après un accident, ou encore la création d'unités au sein de nos établissements dédiées aux personnes handicapées vieillissantes...

3. Une Fondation qui propose une offre d'accueil diversifiée pour accompagner les personnes en perte d'autonomie

Les personnes âgées bénéficient d'un accompagnement visant à mieux répondre à leurs besoins. Ainsi, les établissements de la Fondation proposent des formules d'hébergement modulables : hébergements permanents, unités de vie Alzheimer, pôles d'activités et de soins adaptés (PASA), accueils de jour et hébergements temporaires. Un suivi qui vise à les accompagner dans leur parcours de vie et qui permet de rompre l'isolement, de soulager les aidants familiaux ou de faire face à une situation d'urgence.

Les personnes en situation de handicap sont accueillies dans diverses structures dans lesquelles les conditions de vie sont les plus proches du milieu ordinaire : foyer d'accueil médicalisé, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, maison d'accueil spécialisée, centre d'accueil de jour médicalisé, foyer d'hébergement, foyer de vie. Il existe également des services d'aides à domicile ainsi que des unités de vie spécifiques pour personnes handicapées vieillissantes au sein des maisons de retraites médicalisées.



Les personnes accueillies en établissement sanitaire : les 4 établissements sanitaires de la Fondation sont spécialisés dans les soins de suite et de réadaptation. Soigner, écouter, soutenir : telles sont les missions des équipes médicales et paramédicales de ces structures qui œuvrent chaque jour au bien-être des patients. De nombreux professionnels interviennent tout au long du processus de rééducation et de réinsertion. Ces établissements mettent également en place des réseaux d'accompagnement des personnes lors de leur retour au domicile.

Les personnes accompagnées à domicile : la Fondation a aussi mis en place des dispositifs d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie qui souhaitent continuer à vivre chez elles. Des aides ponctuelles ou permanentes sont proposées : aide aux actes de la vie quotidienne, soutien moral, garde de jour et de nuit, plateformes de téléassistance 24h/24 et 7j/7.

4. Chiffres clés (au 31.12.2015)

117 établissements et services	7 347 places d'accueil dans le médico-social
4 975 patients accueillis dans 4 établissements sanitaires	14 051 personnes soutenues à domicile, notamment via des plateformes de téléassistance
6 295 collaborateurs	374 millions d'euros de ressources

Fondation Partage et Vie est dotée des statuts types des fondations reconnues d'utilité publique validés par le Conseil d'État en 2012. La gouvernance de la Fondation Partage et Vie est ainsi composée d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance. Cette nouvelle gouvernance s'installe le 18 octobre 2016.

1. Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est présidé par Monsieur Dominique Coudreau. Le Conseil de surveillance arrête le programme d'action de la Fondation proposé par le Directoire et surveille la bonne exécution par celui-ci du plan d'actions qui en découle. Le Conseil de surveillance veille à la fidélité de l'action de la Fondation à son objet statutaire. Il se réunit au moins une fois tous les 6 mois.

Le Conseil de surveillance est réparti en 4 collèges :

- **Un collège des partenaires institutionnels composé de membres représentatifs du secteur de l'économie sociale et solidaire. Il réunit :**
 - l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) ;
 - la Fondation Médéric Alzheimer ;
 - la Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale ;
 - le Groupement Militaire de Prévoyance des Armées (GMPA).
- **Un collège de personnalités qualifiées**, composé de personnes choisies en raison de leurs compétences et cooptées par les autres membres du Conseil de surveillance.
- **Un collège de salariés de la Fondation**, élus par le personnel.
- **Un collège des amis de la Fondation.**

À l'exception des partenaires institutionnels, les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de 6 ans. Leur mandat est renouvelable.

Les membres du Directoire assistent avec une voix consultative aux réunions du Conseil de surveillance.

2. Le Directoire

Le Directoire est composé de Monsieur François Content (Président), de Monsieur Dominique Monneron et du Professeur Claude Jeandel. Le Directoire propose le programme d'action de la Fondation au Conseil de surveillance, qui l'adopte. Le Directoire assure l'administration de la Fondation et met en œuvre la politique générale approuvée par le Conseil de surveillance. Il se réunit au moins une fois tous les 2 mois.

Chaque année, il remet au Conseil de surveillance son rapport annuel sur l'activité de la Fondation et soumet à son approbation les comptes de l'exercice clos.

3. Le contrôle des pouvoirs publics

Un commissaire du Gouvernement, désigné par le Ministère de l'Intérieur après avis du ministre chargé des Affaires sociales et de la Santé et du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, assiste aux séances du Conseil de surveillance avec une voix consultative. Sa mission est de veiller au respect des statuts et au caractère d'utilité publique de l'activité de la Fondation. Le rapport annuel, le budget prévisionnel et les documents comptables sont adressés chaque année au préfet du département, au ministre de l'Intérieur, au ministre chargé des Affaires sociales et de la Santé et au ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1. Le Conseil de surveillance

Dominique Coudreau



Ancien élève de l'ENA, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, Dominique Coudreau a exercé des fonctions de direction dans le secteur public comme privé. Il a été Directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (1979-1989), Fondateur et Directeur de l'Agence française de lutte contre le SIDA, Directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation de l'Ile-de-France (1996-2003). Il a une expérience reconnue dans le secteur privé à l'Union des Assurances de Paris, à Hexagone Hospitalisation et, dernièrement, en tant que conseiller du Président du groupe Générale de Santé. Il est aujourd'hui également membre du conseil scientifique de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), et Président de BAQIMEHP – l'institut de formation de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP). Il est Officier de la Légion d'honneur

2. Le Directoire

François Content

François Content, diplômé de HEC, a développé sa carrière au sein du Crédit commercial de France avant d'être secrétaire général de Parcours associatif, un centre culturel et caritatif présent dans 35 pays. Il a été Directeur général d'Apprentis d'Auteuil de 1997 à 2015. Créée en 1866 et reconnue d'utilité publique en 1929, Apprentis d'Auteuil est une fondation catholique qui éduque et forme 13 000 jeunes en grande difficulté sociale, scolaire, familiale et affective pour leur permettre de s'insérer dans la société. Elle compte 200 établissements en France. François Content est aujourd'hui coach pour accompagnement de dirigeants et équipes dirigeantes. Il est également Vice-président de l'Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité (IDEAS) et exerce des fonctions d'administrateur auprès de la Fondation Mazars et la Fondation Bellon. Il est Chevalier de la Légion d'honneur et Officier du mérite. Ancien administrateur de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, il devient aujourd'hui le Président du Directoire de la Fondation Partage et Vie.



Professeur Claude Jeandel

Professeur des universités, spécialiste de médecine interne et de gériatrie (Université Montpellier) depuis 1991, il a assuré de 1999 à 2006 les fonctions de Chef du service de médecine interne et gériatrie au CHU de Montpellier au sein duquel il assure depuis 2006 les fonctions de responsable du Pôle hospitalier de gérontologie. Membre de l'Équipe de recherche en épidémiologie nutritionnelle - EREN - UMR 1153 Inserm - U1125 INRA - CNAM-UP13, il est l'auteur de plus de 200 publications internationales. Il est depuis 2006 Président du Conseil National Professionnel (CNP) de Gériatrie qui fédère les 7 composantes de la gériatrie dont la Société Française de Gériatrie et Gérontologie. Il a coordonné la rédaction des deux livres blancs de la gériatrie française. Diplômé de l'Executive master « Gestion et politiques de santé » Sciences Po Paris, il est l'auteur ou le co-auteur de plusieurs rapports ministériels dont en 2006 le rapport « un programme pour la gériatrie », en 2009 le rapport « 13 mesures pour améliorer la prise en soin des résidents en EHPAD » et en 2012 le rapport « parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA) ». En 2015, il a reçu le Grand Prix du jury des Prix de



la Revue hospitalière de France pour son article « Comment adapter la prise en charge des personnes âgées en établissement de santé ? ». Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages grand public tel que « Réussir son avancée en âge » ou « Vieillir au XXIème siècle : une nouvelle donne », paru chez Universalis. Plus récemment, il a co-dirigé la rédaction du guide de prescription adaptée des médicaments aux personnes âgées. Il est Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Administrateur de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité depuis 2006, il devient aujourd'hui membre du Directoire de la Fondation Partage et Vie.

Dominique Monneron

Ancien élève de l'ENA, Dominique Monneron a entamé sa carrière à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en 1984, en exerçant diverses responsabilités dans le secteur du développement local. En 1999, il devient Directeur de la stratégie puis Directeur du développement européen de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). En 2004, il prend la tête de la Direction de la communication externe et des relations institutionnelles du groupe Caisse d'Épargne. Puis de 2008 à 2011, il sera Directeur des affaires institutionnelles et Conseiller du président du Conseil de surveillance de la CNCE. En 2011, il est nommé Directeur général de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité. Depuis 2012, il est Conseiller à la Direction Générale à la Caisse des Dépôts. Il a coordonné à ce titre la stratégie du Groupe Caisse des Dépôts pour l'adaptation de ses métiers au vieillissement de la population et préside le groupe de travail « Habitat Mobilité » du Comité de Filère Silver Economie au sein duquel il représente la Caisse des Dépôts.



1. Les spécificités d'une fondation reconnue d'utilité publique

Une fondation reconnue d'utilité publique peut être créée par un individu, une famille, une association, un groupe de personnes, particuliers ou entreprises, dès lors qu'elle a pour vocation d'affecter des ressources de manière perpétuelle à une œuvre d'intérêt général.

Pour être reconnue d'utilité publique, une fondation doit remplir trois conditions :

- réaliser une œuvre d'intérêt général à but non lucratif,
- être dotée de ressources suffisantes,
- être indépendante à la fois de ses fondateurs et de la puissance publique.

La reconnaissance d'utilité publique est, en principe, accordée par le Gouvernement par décret après avis du Conseil d'État.

Les statuts doivent être très proches des 2 modèles proposés par le Conseil d'État : fondation avec Conseil d'administration ou avec Directoire et Conseil de surveillance.

En cas de changements dans les statuts (comme cela est le cas ici), le Président de la fondation reconnue d'utilité publique dépose au Ministère de l'Intérieur un dossier de demande d'approbation. Toute modification est approuvée par décret en Conseil d'État.

La fondation reconnue d'utilité publique est contrôlée chaque année dans son activité et doit adresser un rapport d'activité et de gestion à la préfecture de son siège social, au Ministère de l'Intérieur et aux ministres en charge de son domaine d'action.

La fondation reconnue d'utilité publique doit également fournir annuellement au Ministère de l'Intérieur un rapport comptable et financier complet certifié par un commissaire aux comptes.

2. Les membres des instances de gouvernance

■ Les membres du Conseil de surveillance

Les partenaires institutionnels

- **Bruno Anglès d'Auriac** – Fondation Médéric Alzheimer
Président
- **Yvan Grimaldi** – Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non Lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
Directeur Général adjoint
- **Delphine Lalu** – Fondation d'entreprise AG2R La Mondiale
Directrice de la RSE et des Fondations – Secrétaire générale de la Fondation d'entreprise
- **Jacques Rouquier** – Groupement Militaire de Prévoyance des Armées (GMPA)
Secrétaire Général Délégué

Les personnalités qualifiées

- **Alain Corvez** – Stratégie Santé Territoires 2ST
Consultant Expert Fondateur
- **Dominique Coudreau** – Cour des comptes
Conseiller maître honoraire
- **Thérèse Lebrun** – Université Catholique de Lille
Présidente Recteur Délégué santé social
- **Jean-Jacques Marette** – AGIRC ARRCO
Directeur général honoraire
- **Annie Podeur** – Cour des comptes
Conseillère maître, présidente de section

Les amis de la Fondation

- **Laurence d'Aramon** – L'Argus de la Presse
Président Directeur Général
- **Céline Senmartin** – Caisse des dépôts et consignations
Directrice adjointe - Direction du réseau et des territoires
- **Jean-Philippe Tasle d'Héliand** – ODDO Banque Privée
Président

Les salariés élus par le personnel

- **Sabrina Coelho** - Fondation Partage et Vie
Secrétaire de Direction
- **Jean Lamothe** – Fondation Partage et Vie
Responsable Droit Social

Le Commissaire du gouvernement

- **Laurence Bouquet** – Ministère de l'Intérieur

■ Les membres du Directoire

François Content

François Content Consulting - Dirigeant-Fondateur

Pr. Claude Jeandel

CHRU et Université de Montpellier - Professeur de médecine interne et gériatrie

Dominique Monneron

Caisse des Dépôts - Conseiller à la Direction Générale

3. Les partenaires institutionnels

La Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE a été créée en 2004 pour faire vivre les valeurs mutualistes et paritaires du Groupe éponyme. Dotée d'un budget d'un million d'euros par an, elle souhaite « contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie », et traduit cette vocation en trois orientations prioritaires : autonomie par l'éducation, autonomie par l'emploi et l'entrepreneuriat, solidarité entre les générations. Elle soutient des projets relevant de l'intérêt général, en complément de l'action publique et associative.

En savoir plus : www.fondation.ag2rlamondiale.fr

La Fondation Médéric Alzheimer a pour objectif d'aider les personnes malades et leurs proches à mieux vivre avec la maladie et de retarder le plus possible la perte d'autonomie, grâce à une meilleure connaissance de la maladie.

Créée en 1999, elle est la 1^{ère} fondation reconnue d'utilité publique entièrement dédiée aux personnes malades et à leurs aidants, qu'ils soient familiaux, bénévoles ou professionnels. La Fondation Médéric Alzheimer combine la recherche en sciences sociales et l'innovation de terrain pour mettre en place de nouvelles solutions d'accompagnement, mieux adaptées aux besoins. Elle développe une approche globale et pluridisciplinaire de la maladie, en prenant en compte toutes ses dimensions : biomédicale, médico-sociale, juridique, économique, éthique... Depuis l'origine, la Fondation Médéric Alzheimer a soutenu plus de 400 projets d'initiatives locales et 120 projets de recherche, dont 43 bourses doctorales, et a consacré 25 M€ à ses missions sociales.

En savoir plus : www.fondation-mederic-alzheimer.org

Le Groupement Militaire de Prévoyance des Armées (GMPA) est spécialisé dans la protection sociale des forces de défense et de sécurité et de leurs familles. Le GMPA n'est pas un assureur mais une association qui regroupe plus de 350 000 adhérents. Ce modèle associatif et économique spécifique offre au GMPA souplesse et réactivité. Dégagé des contraintes techniques de la gestion des contrats, le GMPA peut se consacrer en toute indépendance à la sélection des assureurs partenaires solides, fiables et performants pour le plus grand bénéfice de ses adhérents. De plus, il a la capacité de négocier librement des garanties adaptées aux besoins de ses adhérents à des tarifs compétitifs. Le GMPA est membre fondateur de la Fédération Tégo, créée en 2015 avec l'AGPM afin de faire évoluer la protection sociale des forces de défense et de sécurité. De par ses statuts et son ambition, Tégo développe par ailleurs de véritables synergies entre acteurs associatifs et privés qui œuvrent au quotidien en faveur de la solidarité et de l'entraide.

En savoir plus : www.gmpa.fr

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) est une association loi 1901, créée en 1947, reconnue d'utilité publique.

Sa vocation est de rassembler, défendre et valoriser le secteur privé non lucratif de solidarité. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires, sociales et médico-sociales, acteurs dynamiques et novateurs engagés auprès des personnes vulnérables et fragilisées (personnes âgées, personnes en situation de handicap, malades, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion). Ancrée dans un réseau de 21 unions régionales et d'une centaine de fédérations, unions et associations adhérentes nationales, l'Uniopss représente 75 % du secteur non lucratif de solidarité, avec 25 000 établissements, 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles. Présente sur tout le territoire, l'Uniopss est un acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

En savoir plus : www.uniopss.asso.fr

LA FONDATION PARTAGE ET VIE

Une présence forte au cœur des territoires





Reconnue d'utilité publique

CONTACTS PRESSE

COMFLUENCE :

Vanessa IBARLUCEA

vanessa.ibarlucea@comfluence.fr

T. 01 40 07 98 20

FONDATION PARTAGE ET VIE :

Catherine SCHWARTZ

catherine.schwartz@fondationpartageetvie.org

01 58 07 16 60

fondationpartageetvie.org